



MINISTERIO
DEL INTERIOR



ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE DE PAYS NON COMMUNAUTAIRES SANS ACCORD POUR LES CONDUCTEURS PROFESSIONNELS

CONDITIONS REQUISES

- 1-ATTESTER AVOIR ÉTÉ RECRUTÉ COMME CONDUCTEUR PROFESSIONNEL SUR UNE PÉRIODE NON INFÉRIEURE À 6 MOIS PAR UNE ENTREPRISE OU ENTREPRISES LÉGALEMENT ÉTABLIE/S OU AYANT UNE SUCCURSALE EN ESPAGNE.
- 2-NE PAS AVOIR ÉTÉ PRIVÉ DU DROIT DE CONDUIRE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DES CYCLOMOTEURS, NE PAS AVOIR FAIT L'OBJET DE SUSPENSION OU D'INTERVENTION ADMINISTRATIVE SUR LE PERMIS DE CONDUIRE DÉTENU.
- 3-AVOIR PASSÉ UNE ÉPREUVE DE CONTRÔLE D'APTITUDES ET DE COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE CIRCULATION SUR DES VOIES OUVERTES À LA CIRCULATION.

DOCUMENTATION

1. **DEMANDE** : en remplissant un imprimé officiel disponible aux directions de la circulation routière et sur le site de la DGT (www.dgt.es) en incluant la déclaration attestant du fait de ne pas avoir été privé par décision judiciaire du droit de conduire, de ne pas posséder un autre permis de l'UE ou de l'EEE de nature égale à celle du permis demandé ou ayant été restreint, suspendu ou annulé.
2. **TAXE II.1 : 92,20 €** Trois modalités de paiement : sur le site Internet www.dgt.es, avec la carte bancaire auprès des directions de la circulation routière ou par prélèvement sur le compte ou en espèces dans les sociétés financières (modèle 791 disponible dans les directions et sur le site www.dgt.es).
3. **ATTESTATION D'IDENTITÉ ET DE RÉSIDENCE** :
 - **CARTE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT** : original en vigueur.
 - **AUTORISATION DE RÉSIDENCE ou DOCUMENT D'IDENTITÉ de son pays ou PASSEPORT accompagné du CERTIFICAT D'INSCRIPTION AU REGISTRE CENTRAL DES ÉTRANGERS** pour les étrangers communautaires : original en vigueur.
 - **AUTORISATION DE RÉSIDENCE** pour les étrangers non communautaires : original en vigueur.
4. **RAPPORT D'APTITUDE PSYCHOPHYSIQUE TÉLÉMATIQUE** inscrit au registre des conducteurs par un **CENTRE DE RECONNAISSANCE POUR LES CONDUCTEURS**.
5. **PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER** : original en vigueur et photocopie.
6. **TRADUCTION OFFICIELLE DU PERMIS DE CONDUIRE EN ESPAGNOL** : le cas échéant, en accréditant sa validité et en précisant les véhicules que le détenteur est autorisé à conduire.
7. **PHOTOGRAPHIE** : une photographie couleur originale de 32 x 26 mm sur fond lisse, prise de face,



MINISTERIO DE INTERIOR



Este hueco no admite lentes de lunetas à verres sombres ou tout autre vêtement pouvant empêcher ou gêner l'identification de la personne.
En cas de demandeurs ayant les cheveux couverts en raison de leur religion, les photographies prises en portant le voile seront acceptées, à condition que l'ovale du visage soit totalement découvert de la naissance des cheveux jusqu'au menton de sorte à ne pas empêcher ou gêner l'identification de la personne.

8. **TALON PHOTO** : dûment rempli et signé dans la case correspondante.
9. **CERTIFICAT D'ENTREPRISE** : qui atteste avoir été recruté comme conducteur professionnel (au moins 6 mois) dans une entreprise légalement établie ou ayant une succursale en Espagne.
10. **SÉCURITÉ SOCIALE** : accréditer avoir cotisé sur une période non inférieure à 6 mois.

(Mise à jour : 22/06/2018)

*La présentation de la documentation attestant du **lieu de résidence et de l'IAE** pourra être remplacée par une autorisation expresse afin que la Direction générale de la circulation routière puisse mener à bien la vérification télématique de cette information. Pour cela, veuillez cocher la case correspondante du formulaire de demande ou remplir le formulaire d'autorisation expresse disponible au siège électronique et dans les directions de la circulation routière. En l'absence d'informations valides, cette circonstance pourra être éventuellement résolue en présentant la documentation pertinente.*